



Projet Éducatif Territorial (PEDT) Ville de THIONVILLE



Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :

Nom et prénom de l' élu de référence	Emmanuel BERTIN
Fonction	Adjoint au Maire délégué à l'éducation et aux affaires scolaires
Adresse	Mairie - Rue Georges DITSCH BP 30352
Téléphone	57125 THIONVILLE Cedex
Adresse électronique	03.82.82.25.35.

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique	BRION Véronique / DE ARAUJO Carlos
Fonction	Directrice de l'Enseignement / Responsable P.E.D.T./PLAN MERCREDI / Conseil Municipal des Jeunes
Adresse	Mairie - Rue Georges DITSCH BP 30352 57125 THIONVILLE Cedex
Téléphone	03.82.82.25.35. / 03.82.82.25.46
Adresse électronique	Brion.v@mairie-thionville.fr / dearaujo.c@mairie-thionville.fr

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE	5
I. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE / DEMOGRAPHIQUE.....	5
II. LE PERIMETRE TEMPOREL.....	6
III. LE PERIMETRE SCOLAIRE.....	7
LES MODALITES D'ORGANISATION A THIONVILLE	9
I. L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES ET DES MERCREDIS SUR LE TERRITOIRE	9
A) LE PARTAGE DU TERRITOIRE POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS	9
B) LA SEMAINE TYPE D'UN ENfant THIONVILLOIS	11
C) LA JOURNEE PERISCOLAIRE DE L'ENfant	11
D) LA JOURNEE DU MERCREDI DE L'ENfant : UN PLAN MERCREDI	12
E) UN TISSU ASSOCIATIF DENSE.....	15
F) LES SOUTIENS DE LA COMMUNE AUX ACTIVITES SCOLAIRES	15
II. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT.....	15
A) LA BASE DE FONCTIONNEMENT	15
B) LES LOCAUX UTILISES.....	16
C) LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT EDUCATIF	17
D) LE MODE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PROPOSEES	17
E) LA FORMATION DU PERSONNEL	17
F) LES MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES	18
G) LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES	18
III. L'ACCUEIL DES PUBLICS PARTICULIERS.....	18
A) LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS	18
B) PRENDRE CONSCIENCE DES BESOINS SPECIFIQUES DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP ET DE LEURS PARENTS	18
EVALUATION DU PEDT 2018-2021.....	20
I. L'EVOLUTION DES FREQUENTATIONS.....	20
II. L'EVALUATION DU PEDT 2018-2021	22
A) LA SYNTHESE	22
B) LES RECOMMANDATIONS	25
ELABORATION DU NOUVEAU PEDT 2021-2024	28
I. LE PILOTAGE ET LA CONCERTATION.....	28
A) LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	28
B) LES MODALITES DE PILOTAGE	29
II. LES MOYENS	30
A) LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT	30
B) LA MISE EN ŒUVRE DE 7 VOLETS	31
C) LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, UN ATOUT POUR LE PEDT.	33
D) LE MODE D'EVALUATION	34
LE CADRE JURIDIQUE	35
LES ANNEXES	39

EN PREAMBULE

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : parents, Éducation nationale, personnel de la ville et associations locales...

Le PEDT a pour finalité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT de la Ville de Thionville est élaboré pour une période de 3 ans (2021 à 2024).

En s'appuyant sur la récente évaluation, la communauté éducative a établi différents constats et proposé de nouvelles perspectives pour les 3 années à venir. Ce travail s'appuie également sur les potentialités du territoire et sur une offre périscolaire existante et étendue à toute la ville.

La commune de Thionville a toujours eu la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et ainsi de coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du centre social, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de son Projet Éducatif Territorial partenarial.

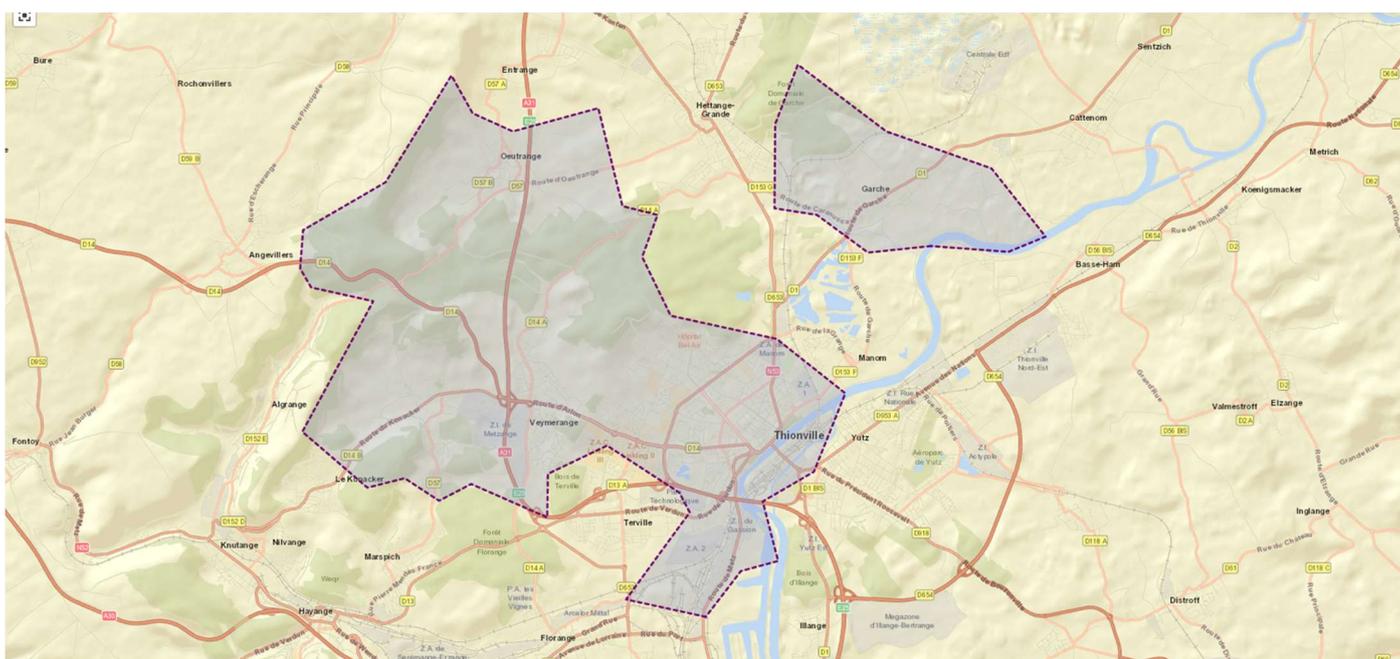
I. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE / DEMOGRAPHIQUE

Le PEDT et son PLAN MERCREDI concernent l'ensemble du territoire de la ville de Thionville et intègrent naturellement les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville.

Ces projets concernent prioritairement **les enfants de 3 à 11 ans**. Le choix qui a été fait est d'intégrer les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges.

	2012	2017
Population	41 325	40 701
Densité moyenne (hab/km ²)	828,5	816,0

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.



■ La population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2017	%
Ensemble	41 325	100,0	40 701	100,0
0 à 14 ans	6 568	15,9	6 461	15,9
15 à 29 ans	8 493	20,6	7 646	18,8
30 à 44 ans	8 556	20,7	8 093	19,9
45 à 59 ans	8 579	20,8	8 175	20,1
60 à 74 ans	5 314	12,9	6 252	15,4
75 ans ou plus	3 816	9,2	4 075	10,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

■ Les ménages selon leur composition

	Nombre de ménages			
	2012	%	2017	%
Ensemble	19 044	100,0	19 332	100,0
Ménages d'une personne	7 658	40,2	8 183	42,3
• Hommes seuls	3 362	17,7	3 608	18,7
• Femmes seules	4 296	22,6	4 575	23,7
Autres ménages sans famille	429	2,3	359	1,9
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	10 957	57,5	10 790	55,8
• Un couple sans enfant	4 527	23,8	4 692	24,3
• Un couple avec enfant(s)	4 409	23,2	4 144	21,4
• Une famille monoparentale	2 021	10,6	1 953	10,1

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

■ La population par sexe et âge en 2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	19 945	100,0	20 756	100,0
0 à 14 ans	3 424	17,2	3 038	14,6
15 à 29 ans	4 084	20,5	3 561	17,2
30 à 44 ans	4 178	20,9	3 915	18,9
45 à 59 ans	3 986	20,0	4 189	20,2
60 à 74 ans	2 805	14,1	3 447	16,6
75 à 89 ans	1 372	6,9	2 300	11,1
90 ans ou plus	97	0,5	306	1,5
0 à 19 ans	4 521	22,7	4 004	19,3
20 à 64 ans	12 172	61,0	12 024	57,9
65 ans ou plus	3 252	16,3	4 728	22,8

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

■ Les catégories et types de logements

	2012	%	2017	%
Ensemble	20 937	100,0	21 708	100,0
Résidences principales	19 043	91,0	19 334	89,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	125	0,6	245	1,1
Logements vacants	1 769	8,5	2 129	9,8
Maisons	5 556	26,5	5 866	27,0
Appartements	15 262	72,9	15 700	72,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

II. LE PERIMETRE TEMPOREL

Comme en 2018, La ville de Thionville continuera à élargir l'ensemble du périmètre d'actions éducatives aux trois temps : **scolaire, périscolaire et extrascolaire**. En outre, une attention est toujours portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps.

Dans une perspective de continuité, de cohérence et de concertation, ces choix seront maintenus pour poser un nouveau PEDT pour 2021-2024.

III. LE PERIMETRE SCOLAIRE

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)
Niveau maternel (moins de 3 ans)	
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	1311
Niveau élémentaire :	2170

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	5
École(s) primaire(s)	11
École(s) élémentaire(s)	4

Annexe 1 : Organisation du temps scolaire

ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE	ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE
POINCARÉ	POINCARÉ
9 rue de la paix	1 rue du Général Mangin
VICTOR-HUGO	VICTOR-HUGO
39 avenue de Guise	6 rue Pershing
SAINT-PIERRE	SAINT-PIERRE
1 rue Aimé-de-Lemud	5 rue Aimé-de-Lemud
JACQUES-PREVERT	JACQUES-PREVERT
3 boucle des Prés-de-St-Pierre	7 boucle des Prés-de-St-Pierre
BEAUREGARD	BEAUREGARD
6 rue Général-Lecomte	25 rue de Verdun
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	GUENTRANGE
5 passage des Ecoliers	2 route du Crève-Coeur
BASSES-TERRES	BASSES-TERRES
4 avenue de Douai	4 avenue de Douai
LA COTE-DES-ROSES	LA COTE-DES-ROSES
13 rue de la Perdrix	17 rue Saint-Hubert
LA PETITE-SAISON	LA PETITE SAISON
24 passage de la Petite-Saison	1 passage de la Petite Saison
LA GARENNE	LES COQUELICOTS
44 route de la Briquerie	24 boucle de la Milliaire
LES COQUELICOTS	LES VERGERS DU BEREL
26 boucle de la Milliaire	129 rue de Meilbourg
LA PETITE-LOR	GERARD CLEMENT
10 rue du Rhin	9 rue de l'Abbé Gouvion
LES VERGERS DU BEREL	VEYMERANGE « Robert Desnos »
129 rue de Meilbourg	29 rue des Jardins Fleuris
GERARD CLEMENT	ELANGE « Les Semailles »
9 rue de l'Abbé Gouvion	3 rue des Semailles
VEYMERANGE "Robert-Desnos"	VOLKRANGE « école des Trois Villages »
23 rue des Jardins-Fleuris	11 rue de Nilvange
ELANGE "Les Semailles"	
5 rue des Semailles	
VOLKRANGE "école des Trois Villages"	
11 rue de Nilvange	

■ Organisation en groupement scolaire ?

Oui

Non

■ Précision sur les **domaines de compétence** acquis

Commune	EPCI ou SIS
X	Scolaire <input type="checkbox"/>
X	Périscolaire <input type="checkbox"/>
X	Nouveau temps périscolaire <input type="checkbox"/>
X	Restauration scolaire <input type="checkbox"/>
X	Extrascolaire <input type="checkbox"/>

Avant la réforme, offre du territoire	
Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDCS, aucune norme d'encadrement)	X
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)	X

■ Avant la réforme, dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| X Contrat de ville | X Contrat enfance jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

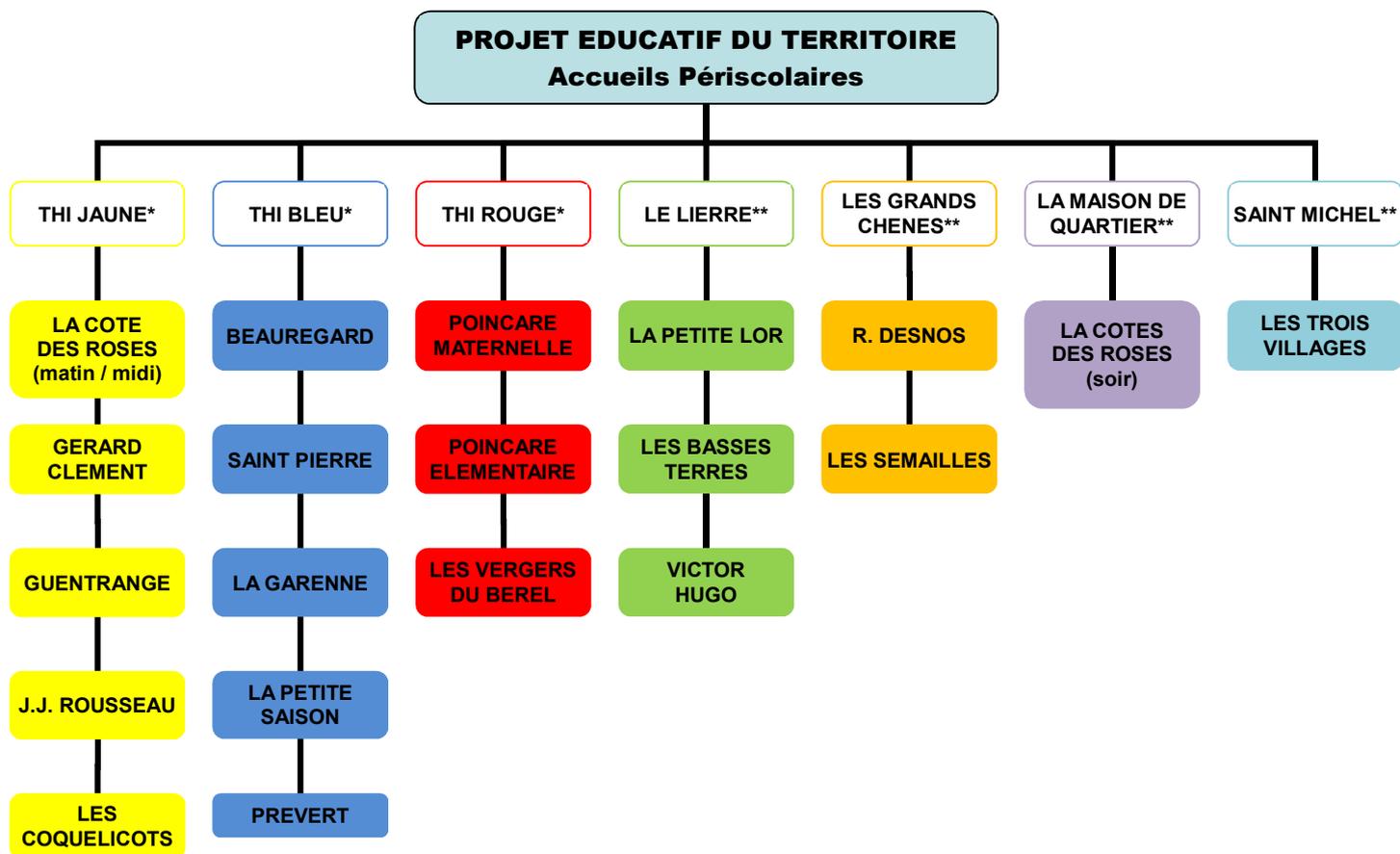
LES MODALITES D'ORGANISATION A THIONVILLE

Périodes de la journée et / ou de la semaine concernée par le PEDT :
Un retour aux 4 jours dès la rentrée de septembre 2018

I. L'organisation des temps périscolaires et des mercredis sur le territoire

a) Le partage du territoire pour mieux répondre aux besoins

La municipalité et les centres sociaux se partagent l'organisation des différents accueils du territoire des écoles publiques. Les « THI » sont des accueils multisites gérés par la municipalité et mise en place à la demande de la SDJES (le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Les centres sociaux organisent les autres sites d'accueils en respectant un partenariat avec la Direction de l'Éducation et des Affaires Scolaires de la ville.



*Gestion municipale

** Gestion associative

■ Les détails de sites d'accueil et leurs gestionnaires :

Ces accueils se déclinent en trois temps : *l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe et l'accueil sur le temps méridien.*

Écoles	NIVEAU	Accueil du matin	Restauration	Accueil périscolaire soir
La Côte des Roses	Maternelle Élémentaire	École maternelle La Côte des Roses	Restaurant de la Côte des Roses	Maison de Quartier
Gérard Clément (Oeutringe)	Maternelle Élémentaire	Restaurant Gérard Clément	Restaurant Gérard Clément	Restaurant Gérard Clément
Guentrange	Élémentaire	École élémentaire de Guentrange	Restaurant du Val Marie	École élémentaire de Guentrange
Jean-Jacques Rousseau	Maternelle	École maternelle Jean-Jacques Rousseau	Restaurant du Val Marie	École maternelle Jean-Jacques Rousseau
Les Coquelicots	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Coquelicots	Restaurant Les Coquelicots	École élémentaire Les Coquelicots
Beauregard	Maternelle Élémentaire	École maternelle Beauregard	Restaurant MDQ Dupont des Loges	École maternelle Beauregard
Saint-Pierre	Maternelle Élémentaire	École maternelle Saint-Pierre École élémentaire Salle polyvalente	Restaurant Saint-Pierre	École maternelle Salle polyvalente
				Restaurant Saint-Pierre
La Garenne	Maternelle	École maternelle La Garenne	Restaurant La Garenne	Restaurant La Garenne
La Petite Saison	Maternelle Élémentaire	École maternelle La Petite Saison	Restaurant La Garenne	Restaurant La Garenne
		École élémentaire La Petite Saison		
Jacques Prévert	Maternelle Élémentaire	École maternelle Jacques Prévert	Restaurant Les Coquelicots	École maternelle Jacques Prévert
Poincaré	Maternelle	École maternelle Poincaré	École maternelle Poincaré	École maternelle Poincaré
	Élémentaire	École élémentaire Poincaré		École élémentaire Poincaré
Les Vergers du Berel (Garche)	Maternelle Élémentaire	Restaurant Les Vergers du Berel	Restaurant Les Vergers du Berel	Restaurant Les Vergers du Berel
Robert Desnos (Veymerange)	Maternelle Élémentaire	École maternelle Robert Desnos	Association « Les Grands Chênes »	Association « Les Grands Chênes »
Les Semailles (Elange)	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Semailles	Association « Les Grands Chênes »	Association « Les Grands Chênes »
Les Trois Villages (Volkrange)	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Trois Villages	Association « Saint-Michel »	Association « Saint-Michel »
La Petite Lor	Maternelle	École maternelle La Petite Lor	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »
Les Basses Terres	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Basses Terres	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »
Victor Hugo	Maternelle Élémentaire	École maternelle Victor Hugo Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »

b) La semaine type d'un enfant thionvillois

Annexe 2 : la semaine type depuis le changement des rythmes scolaires en 2018

**Accueils périscolaires
LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI**

PERISCOLAIRE MATIN 7h30 – 8h30	École 8h30 – 12h	PAUSE MERIDIENNE 12h – 14h ou Accueil "Midi sans restauration" 12h – 12h30 et/ou 13h30 – 14h	École 14h – 16h30	PERISCOLAIRE SOIR 16h30 – 18h30	PERISCOLAIRE SOIR 18h30 – 19h
1h	3h30	2h	2h30	2h	30 minutes

MERCREDI

7h30	→	18h30
ACCUEIL (la prise en charge par les centres sociaux)		

■ **Services développés :**

- ⇒ La possibilité de récupérer l'enfant sur le temps de midi entre 12h et 12h30 et de le ramener à l'école entre 13h30 et 14h. Cette disposition permet aux parents de déjeuner avec leur enfant.
- ⇒ La possibilité de récupérer son enfant sur le temps du soir entre 18h30 et 19h. C'est un service proposé pour permettre aux parents (principalement frontalier) de récupérer leur enfant.

c) **La journée périscolaire de l'enfant**

■ **L'accueil du matin entre 7h30 et 8h30 :**

L'enfant est accueilli dans son école entre 7h30 et 8h30.

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont pris en charge par les personnels des écoles (ASEM) et le responsable de site. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

■ **La pause méridienne entre 12h et 14h**

Les différents acteurs de la communauté éducative de Thionville ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière.

Les élèves sont répartis sur 13 sites les enfants sont encadrés par les animateurs périscolaires ainsi que par les ASEM. Le trajet jusqu'au lieu de restauration s'effectue à pied ou en bus en fonction de l'éloignement de l'école.

- « Le midi sans restauration » 12h-12h30 et/ou 13h30-14h

Les enfants sont récupérés sur le lieu d'accueil par les parents ou les personnes habilitées entre 12h et 12h30 et / ou ramenés à l'école entre 13h30 et 14h.

- L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants des écoles publiques sont pris en charge sur site par les animateurs périscolaires. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit, par ces activités d'éveil ludiques, de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- La prise en charge du soir de 18h30 à 19h

Les enfants sont pris en charge jusqu'à 19h mais le départ peut être échelonné.

Les opérateurs de ces offres sont de deux types (voir Annexe 3, les différents opérateurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire à Thionville) :

- La Ville de Thionville (Direction de de l'Éducation et des Affaires Scolaires),
- Les Centres socioculturels, dans le cadre notamment du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) conclu avec la C.A.F. : (Centre Social et culturel Le lierre, Centre socio culturel Saint Michel, Association les Grands Chênes, Centre social et la Maison de quartier de la Côte des Roses (C.C.A.S.). Le Centre Social J. Prévert intervient les mercredis comme les autres centres mais ne gère pas d'accueils périscolaires.

d) La journée du mercredi de l'enfant : UN PLAN MERCREDI

- ❖ **Les Centres Sociaux organisateurs du mercredi et des vacances scolaires**

- **SAINT-MICHEL**

« Le Centre socioculturel Saint Michel », implanté Boucle de la Ferme à Volkrange, est une association d'Éducation Populaire et a pour objectif de proposer des activités éducatives et de loisirs pour tous publics.

Accueillant un public de 3 ans à plus de 80 ans, le Centre socioculturel intervient au travers de ses fonctions de manière intergénérationnelle. De par ses projets, actions et activités menés tout au long de l'année, le Centre Saint Michel met un point d'honneur à la qualité de l'accueil et au bien-être de ses adhérents.

Le Centre est un lieu d'éducation complémentaire de la famille et de l'école qui a ses spécificités. Le Centre est un lieu de bien être, d'éveil, d'éducation, de socialisation et de prévention.

En premier lieu les accueils sont des périodes de repas, de pause et de loisirs, il est donc logique que la première mission du Centre soit de permettre aux enfants de s'exprimer par l'amusement et la détente, et ce dans le respect de leur rythme particulier. » (Extrait du projet pédagogique du Centre Saint Michel)

- **LE LIERRE**

« Le Centre Le Lierre » est une association d'Éducation Populaire, adhérente à la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle. A ce titre, le Centre entend être un foyer d'initiatives portées par des habitants, appuyées par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Les actions menées tout au long de l'année doivent donner l'occasion aux différents publics de découvrir, d'apprendre et

de développer des liens sociaux dans ce quartier hétérogène où se côtoient habitats, classes sociales, structures familiales et origines culturelles variés. » (Extrait du projet pédagogique du Centre Le Lierre)

- **LES GRANDS CHENES**

« Les Grands Chênes » est une association à développement social local loi 1908, agréée de Jeunesse et d'Education Populaire. Elle est agréée Jeunesse et Sport, et affiliée à la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Moselle. Elle est administrée par son conseil d'administration. Le siège social de l'association est situé 1 rue Saint Martin 57100 Thionville /Veymerange. Son secteur d'intervention est l'agglomération Thionilloise et plus particulièrement les quartiers d'Elange et de Veymerange.

L'organisation et la mise en œuvre d'actions collectives de loisirs et d'accueil prennent leur sens à travers la visée éducative de chaque projet. Les enfants accueillis sont considérés comme des acteurs de leur propre développement et de leur transformation. » (Extrait du projet pédagogique du Centre Les Grand Chênes)

- **LA MAISON DES QUARTIERS**

« Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Il est gestionnaire de la Maison des Quartiers, équipement à vocation d'animation sociale et globale situé au Nord-Ouest de Thionville au cœur de 3 IRIS : Côte des Roses, Bel Air et Guentrange – Val Marie – Tafeld.

Le projet social de la Maison des Quartiers s'adresse à un public intergénérationnel, d'origines sociales et culturelles multiples. Il a comme axes de travail : Favoriser le vivre ensemble, créer du lien social en luttant contre l'isolement et le désœuvrement, renforcer la cohésion familiale et développer et diversifier l'offre éducative. » (Extrait du projet pédagogique de la Maison des Quartiers)

- **JACQUES PREVERT**

« Le centre social et culturel Jacques Prévert » est une association qui regroupe bénévoles et professionnels au service d'un large public, de la petite enfance aux séniors. Nous proposons un large éventail d'activités pour les petits comme pour les grands. Le centre est situé 10, boucle des prés de Saint-Pierre à Thionville.

A travers ces activités, le Centre Social manifeste son intention de répondre à toutes les demandes et/ou aux besoins des usagers des différentes catégories d'âges : petite enfance, enfance, jeunesse, adulte, famille et sénior. Le Centre Social tente de favoriser des actions intergénérationnelles.

- ❖ **L'accueil du mercredi**

Exemples d'objectifs pédagogiques extraient des projets pédagogiques des centres sociaux :

- **Favoriser l'apprentissage** des différentes techniques et **transmettre des savoir-faire**.
- **Sensibiliser les enfants** à l'importance de la nature, de sa protection et de sa biodiversité
- Pratiquer de **nouvelles formes d'activités ludiques, éducatives et citoyennes**.
- **Impliquer les enfants** dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.
- Accompagner l'enfant dans **ses apprentissages de la vie sociale**
- Favoriser **une relation de confiance et constructive avec les familles**
- Favoriser **l'autonomie**
- Favoriser **le vivre ensemble**
- **Respecter le rythme de vie** de chaque enfant
- Élargir son **sens artistique et ses connaissances**
- **Développer la psychomotricité**

- **Développer la capacité de l'enfant à travailler en groupe** autour d'une activité commune
- **Donner une visibilité** et une légitimité au périscolaire
- **Favoriser l'expression** (physique, orale, artistique)
- **Favoriser l'imagination de l'enfant et développer sa curiosité.**

❖ La journée du mercredi s'organise en plusieurs temps :

Les centres sociaux seront organisateurs des accueils du mercredi. Ils sont signataires du PLAN MERCREDI.

A titre indicatif, ci-dessous la journée type d'un accueil le mercredi à Thionville :

8H00 à 9h00
Accueil échelonné des enfants
9h à 10h00
Mise en train
Les enfants s'inscrivent dans l'activité de leur choix.
10h00
Début des activités. Elles peuvent être manuelles, ludiques, sportives.
Elles sont proposées et travaillées préalablement pendant les temps de travail de l'animateur
11h30
Rangement du matériel et des salles.
Passage aux toilettes pour les enfants et les animateurs.
12h
Repas dans la salle de restauration.
13h15
Passage aux toilettes. Mise en place des activités libres par groupe d'âge.
Temps calme : durée de 30 min
14h00
Inscription des enfants dans l'activité de leur choix par groupe d'âge.
Reprise des activités.
16h00
Rangement du matériel et des salles.
Passage aux toilettes pour les enfants et les animateurs.
16h30
Goûter diversifié
17h00
Fin de journée
17h00 à 18h30
Accueil échelonné, les parents récupèrent leur(s) enfant(s).

❖ **Les activités extra-scolaires**

La politique éducative va au-delà de ces temps périscolaires et s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants de 3-11 ans sont accueillis au sein des différents centres sociaux les mercredis ainsi que sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires.

e) Un tissu associatif dense

La commune de Thionville dispose également d'un tissu associatif dense avec plus de 500 associations (toutes thématiques confondues). Il donne la possibilité aux jeunes thionvillois de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

f) Les soutiens de la commune aux activités scolaires

❖ La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, ATSEM...
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité
- La gratuité des fournitures scolaires pour l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires (papeterie, livres scolaires, matériel pour travaux manuels...)
- Les crédits pour les activités culturelles.
- Équipement d'outils informatiques (1/3 des classes est équipé)
- Subventions versées pour les enfants participants aux classes découvertes (en fonction de leur quotient familial)

❖ La commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative :

- Prise en charge des activités natation et du transport.
- La mise à disposition des équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- Le plan « Prévenir l'Obésité Infantile dans l'agglomération Thionvilloise » est un programme de prévention du surpoids et de l'obésité à destination des classes de grandes sections des écoles volontaires. Il comprend un programme pédagogique nutritionnel, conçu et dispensé par les enseignants sur le temps scolaire, en lien avec le socle commun des compétences. Un volet activité physique permet également l'intervention de clubs sportifs locaux dans les écoles, sur le temps scolaire.
- Un programme à la sensibilisation au handicap
- Un programme de sensibilisation à l'environnement et du développement des jardins pédagogiques.
- Un programme « Festhi'Sciences » dédiée aux cultures scientifiques, techniques et numériques, se propose de diffuser le goût de la démarche scientifique et d'éveiller la curiosité du public pour les technologies du futur et les usages du numérique.
- Découverte du théâtre vivant (trois par an).
- Visites du patrimoine (Tour aux Puces...)
- Intervention d'un dumiste (Musicien intervenant en milieu scolaire)
- Un programme autour de la sécurité routière.

II. Les modalités de fonctionnement.

a) La base de fonctionnement

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants inscrits dans les écoles publiques thionvilloises, dès l'âge obligatoire de scolarisation (3 ans) et jusqu'à la fin de leur cursus élémentaire. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités dans les établissements.

■ **L'inscription :**

Les demandes d'inscription sont établies chaque année scolaire sur la base d'un dossier à retirer à la Direction de l'Éducation et des Affaires scolaires ou à télécharger sur le site Internet de la ville de Thionville : www.thionville.fr et à compléter par les parents. Un nouveau dossier doit être déposé chaque année.

■ **L'admission**

Dans tous les cas, les familles sont informées de la décision. En cas de non admission motivée par l'absence de places disponibles, l'inscription est mise sur une liste d'attente.

Le délai entre la date de demande d'inscription et l'accueil est au minimum de 48 heures ouvrées.

■ **Les modalités d'accueil (paragraphe « modalité d'organisation »)**

Il est nécessaire de préciser dans le dossier d'inscription quels temps d'accueil sont souhaités, et préciser si l'accueil est régulier ou « selon planning ». L'inscription est INDISPENSABLE.

Seuls les enfants présents en classe peuvent être pris en charge sur les temps d'accueil du midi et du soir.

■ **L'organisation du mercredi (détails dans le Plan Mercredi)**

Un accueil est proposé par les centres sociaux mentionnés ci-dessous et **le choix du centre est LIBRE.**

L'inscription doit se faire directement auprès du Centre.

Nom du centre social	Adresse	N° de téléphone
Centre Le Lierre	2 Place Roland	03 82.54 39 97
Centre Jacques Prévert	10 boucle des Prés de Saint-Pierre	03 82 34 08 09
Maison des Quartiers	58 allée Bel Air	03 82 54 83 20
Centre Saint-Michel	Domaine de Volkrange Boucle de la Ferme	03 82 34 29 13
Centre Les Grands Chênes	1 rue Saint-Martin	03 82 34 61 76

- La tarification différenciée ne changera pas, une application du quotient familial sera proposée.

b) Les locaux utilisés

- **Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?**

X Oui Non

- **Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?**

X Oui Non

La majorité des locaux est accessible et adapté pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Les accueils périscolaires se font en grande partie dans l'établissement scolaire dont dépendent les enfants inscrits.

- **Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?**

X Oui Non

Dans chaque école, il existe un règlement précisant les organisations ainsi que l'utilisation des locaux. Il n'y a pas de convention avec les accueils périscolaires municipaux.

Cependant, les associations organisatrices des accueils collectifs de mineurs, durant les vacances scolaires, sont tenues de passer une convention avec la ville pour utiliser des locaux (restaurations, salles ...).

c) Le principe de fonctionnement éducatif

Les projets seront déclinés sur chaque site périscolaire par l'équipe d'animation du site, en cohérence avec le projet global sur la base des 7 volets éducatifs proposés. Des intervenants qualifiés seront sollicités sur certains projets et à certains moments. Il sera tenu compte des spécificités des locaux, des âges, de l'environnement....

Toutes les structures possèdent un projet pédagogique pour définir l'organisation de son site d'accueil.

Ce dernier doit être à la disposition des animateurs, des parents et des enfants pour être consulté à tout moment. Au-delà des objectifs définis par le Pedt, les structures d'accueil fixe des objectifs répondant à la particularité de leur public et leur fonctionnement.

d) Le mode d'inscription aux activités proposées

Chaque semaine, les équipes proposent aux enfants diverses activités. Ce planning est affiché et à la disposition des parents et des enfants.

Les inscriptions se font au volontariat et nous laissons les enfants choisir eux-mêmes ce qu'ils désirent pratiquer.

Les équipes en début de séance présentent le programme et les enfants vont vers l'animatrice gérant l'activité.

Il existe encore trop peu de démarches volontaires des équipes périscolaires pour associer les enfants au fonctionnement de l'accueil périscolaires, leur permettre de mieux le comprendre et d'être force de proposition. Néanmoins, quelques bonnes pratiques existent et relevées par les enfants : « boîtes à idée », « Au périscolaire, on fait un forum ». Cela gagnerait à être généralisé. Il y a un véritable effort à faire en ce sens qui n'implique que des choix techniques et organisationnels.

Notre volonté, pour le nouveau Pedt, est de pouvoir solliciter l'avis des enfants sur l'ensemble du fonctionnement de l'accueil périscolaire.

e) La formation du personnel

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input type="checkbox"/> Non	

La commune de Thionville propose des formations à l'ensemble de ses agents tout au long de l'année.

Cette démarche permet de répondre aux besoins de qualification de l'équipe pédagogique. Selon les besoins exprimés par les agents, la direction prend attache auprès du service formation de la ville pour étudier les demandes. De plus, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports nous impose un encadrement de personnel qualifié pour répondre à la réglementation en vigueur. Pour cela, la commune étudie la possibilité de former son personnel non-qualifié (Bafa) pour faire face à la pénurie d'animateurs qualifiés sur le territoire.

La formation doit permettre également aux directrices de multisites et aux responsables de site de parfaire leurs connaissances (management, législation, méthodologie de projet...).

Suite à l'étude réalisée, un grand nombre d'animateurs souligne le besoin de se former sur des thématiques précises tels que « la gestion de conflit », « comprendre l'enfant » ou « la gestion d'émotion ».

f) Les modalités d'information des familles

L'action de la municipalité de Thionville s'inscrit dans la modernité et la facilitation des liens entre les usagers et la collectivité. Cette volonté politique de développement du numérique s'est traduite par la mise en service d'un nouveau site Internet, d'une application mobile et aujourd'hui d'un portail famille.

Il s'agit d'un espace numérique qui permet, aux familles, de gérer de façon personnalisée, sécurisée, confidentielle, gratuite et en quelques clics :

- Le planning des activités de vos enfants en ce qui concerne
 - L'accueil périscolaire,
 - La maison des quartiers,
 - Le Conservatoire de musique de Thionville,
- L'ajout ou la modification de données personnelles,
- La signalisation d'absence,
- L'accès, le suivi et le paiement des factures en ligne.

De nouvelles fonctionnalités sont mises à la disposition des familles régulièrement.

Ce portail est également accessible sur l'application mobile gratuite (AppStore et Google Play) : Ville de Thionville et Agglo Thionville.

Pour compléter l'information auprès des familles, une communication par affichage est faite à l'entrée de l'accueil et dans certains cas, une distribution sur papier auprès des parents pour signaler des modifications.

g) La contribution financière des familles

Les tarifs des accueils périscolaires municipaux sont votés lors du Conseil Municipal du mois de juin.

Annexe 4 : Mode de calcul du quotient familial et tarification

III. L'accueil des publics particuliers

a) Les enfants de moins de 6 ans

La loi impose l'instruction pour chaque enfant dès 3 ans depuis à la rentrée 2019. Suite à cette annonce, la municipalité a organisé l'accueil de ces enfants dans les différentes écoles maternelles du territoire. Les familles concernées peuvent inscrire leurs enfants également aux différents temps du périscolaire.

Nous continuons à apporter une attention particulière à ces enfants pour respecter leur rythme. Cela se traduit par une réflexion permanente de l'accueil du mobilier, de l'espace, du choix des activités proposées, de l'attention portée par les adultes et de la connaissance de ce public. Pour le confort de tous, nous séparons les enfants de maternelle des enfants d'élémentaire pour permettre à chaque groupe de mieux vivre leur temps d'accueil. Et à leur rythme.

b) Prendre conscience des besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap et de leurs parents

- ❖ Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?
X Oui Non

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques des structures gérant les accueils périscolaires et des objectifs du projet éducatif territorial porté par la commune.

La communication et la confidentialité entre partenaires et personnels sont essentiels à la prise en charge des enfants.

De manière général, la prise en charge se fait de cette manière :

- **Prendre conscience des besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap et de leurs parents**

Une réflexion en lien avec le Projet Éducatif est engagée depuis des années afin de :

- **Conforter** les passerelles sur le temps périscolaire avec les lieux d'accueil d'enfants porteurs de handicap comme les IME,
- **Trouver les solutions** permettant de mieux gérer la continuité d'accueil des enfants scolarisés en milieu ordinaire, au sein des accueils périscolaires.
- **Former et accompagner** les équipes d'animateurs pour accueillir les familles d'enfants porteurs de handicap.

Nous accueillons déjà des enfants porteurs de handicaps en restauration scolaire et en accueil périscolaire sur le territoire.

- **Les différentes étapes de prise en charge du public en situation de handicap**

Rencontre avec la famille : Un ou plusieurs rendez-vous peuvent être pris pour faire un état de la situation et permettre une prise en charge adaptée en fonction du besoin de l'enfant et de la famille. Cette rencontre sera également l'occasion d'une visite des locaux de l'accueil périscolaire qui permettra d'envisager la prise en charge de l'enfant sous tous les angles (adaptation des locaux, du mobilier, des activités...), les freins et les solutions.

Fiche de renseignements : la famille transmet les informations utiles pour la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant. Elle peut se rapprocher des personnes qui assurent le suivi de l'enfant dans son quotidien au sein de l'accueil pour compléter au mieux les documents nécessaires (Protocole d'Accueil Individualisé).

Réunions partenariales : des rencontres entre les différents acteurs (directeur des activités périscolaires, référent handicap ...) par le biais de réunions formalisées et en présence de la famille sont réalisées pour le traitement des cas de situations de handicap complexes. Ensuite, avant le démarrage de l'accueil, un moment d'échange est prévu avec l'équipe sur le contenu des rencontres avec les familles concernant le protocole mise en place pour le P.A.I.. Les objectifs du P.A.I. seront déclinés et sont stipulés au projet pédagogique de l'accueil périscolaire.

Mission handicap : mis en place par la collectivité, la mission handicap peut jouer un rôle d'interface entre les différents acteurs.

L'accompagnement de l'enfant par une personne physique n'est pas systématique et n'est pas la condition de son accueil dans le cadre des activités périscolaires. Cet accompagnement est mis en place dès lors que les dispositifs d'accessibilité ne répondent pas à ses besoins particuliers. Il doit alors être mesuré au regard des besoins des enfants en situation de handicap, de la nature des activités proposées et peut être commun à plusieurs enfants. La collectivité fait appel à une personne selon les besoins spécifiques de la prise en charge. Des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont déjà en place durant les différents temps d'accueil des enfants.

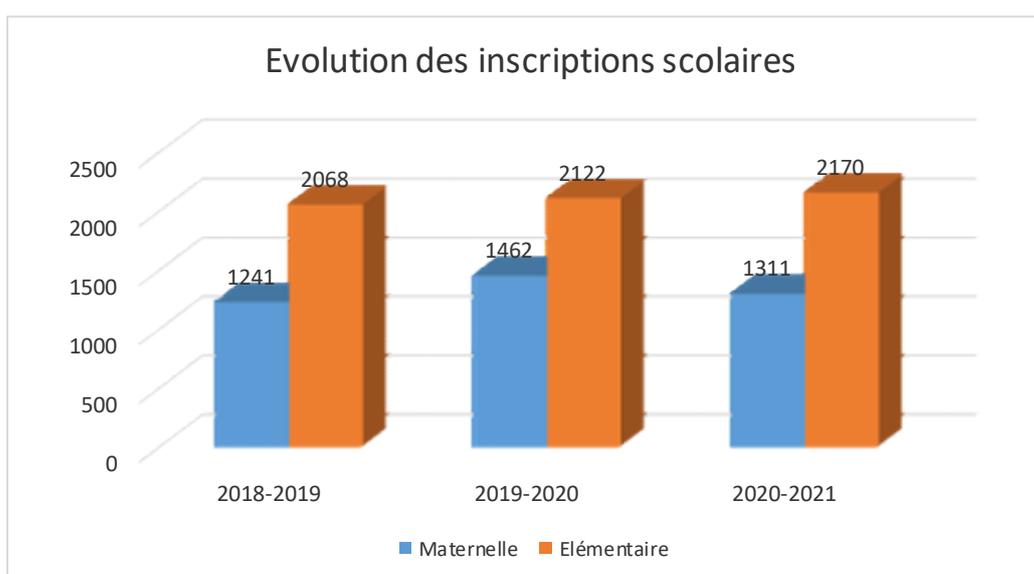
I. L'EVOLUTION des fréquentations

a) La mixité Fille / Garçon

2018-2019	Filles	Garçons
Accueil du matin	471	528
Accueil du midi	628	683
Accueil du soir	455	474
2019-2020	Filles	Garçons
Accueil du matin	615	544
Accueil du midi	660	718
Accueil du soir	453	472
2020-2021	Filles	Garçons
Accueil du matin	571	647
Accueil du midi	658	731
Accueil du soir	497	534

b) L'évolution des inscriptions scolaires

Scolaire Nombre d'inscriptions	Maternelle	Élémentaire	Total
2018 / 2019	1241	2068	3309
2019 / 2020	1462	2122	3584
2020 / 2021	1311	2170	3481



c) L'évolution des inscriptions périscolaires

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
PERISCOLAIRES ASSOCIATIFS			
LE LIERRE	263	308	269
LES GRANDS CHENES	268	294	298
SAINT MICHEL	104	116	136
MAISON DE QUARTIER	55*	76*	62*
PERISCOLAIRES MUNICIPAUX			
THI ROUGE	334	330	354
THI BLEU	494	494	482
THI JAUNE	579	548	504
TOTAUX	1994	2166	2105

*Pour information, la Maison de Quartier accueille les enfants de l'école de la Côte des Roses seulement les soirs.
Les autres temps d'accueil sont pris en charge par le service de l'Enseignement.

d) Le public accueilli (nombre de dossiers)

	2018/2019			2019/2020			2020/2021		
	Maternelle	Élémentaire	Total	Maternelle	Élémentaire	Total	Maternelle	Élémentaire	Total
PERISCOLAIRES ASSOCIATIFS									
LE LIERRE	86	177	263	103	205	308	78	191	269
LES GRANDS CHENES	95	173	268	102	192	294	103	195	298
SAINT MICHEL	32	72	104	39	77	116	57	79	136
MAISON DE QUARTIER	30	25	55	35	41	76	26	36	62
Totaux	243	447	690	279	515	794	264	501	765

	2018/2019			2019/2020			2020/2021		
	Maternelle	Élémentaire	Total	Maternelle	Élémentaire	Total	Maternelle	Élémentaire	Total
PERISCOLAIRES MUNICIPAUX									
THI ROUGE	130	204	334	133	197	330	144	210	354
THI BLEU	184	310	494	181	313	494	156	326	482
THI JAUNE	209	370	579	228	320	548	193	311	504
Totaux	523	884	1304	542	830	1372	493	847	1340

e) La fréquentation moyenne

	2018/2019			2019/2020			2020/2021		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
CENTRES SOCIAUX									
LE LIERRE	35	185	90	42	210	121	25	146	62
LES GRANDS CHENES	/	154	74	/	182	84	/	172	56
SAINT MICHEL	/	86	35	/	76	44	/	82	41
MAISON DE QUARTIER	/	/	22	/	/	76	/	/	32
PERISCOLAIRES MUNICIPAUX									
THI ROUGE	49	234	86	49	217	86	31	200	64
THI BLEU	66	275	110	48	251	93	38	221	92
THI JAUNE	41	254	54	58	298	65	53	276	69

II. L'ÉVALUATION DU PEDT 2018-2021

a) La synthèse

❖ Le développement du bien-être des enfants

Les temps périscolaires permettent aux enfants de passer de bons moments. 79 % des enfants l'ont exprimé ainsi. C'est un résultat positif. D'ailleurs, de nombreux parents ont témoigné du fait que leur enfant préférerait « rester au périscolaire » plutôt que de rentrer trop tôt. 75% des enfants répondent avoir découvert de nouvelles activités avec une satisfaction de 66% sur le temps du soir par exemple. On peut en effet considérer que passer de bons moments quelque part signifie que l'on s'y sent bien, et donc participe au bien-être. C'est aussi le ressenti des parents.

Concernant la restauration et les temps d'accueil « matin et soir », nous avons demandé les points positifs et négatifs aux enfants à travers des questions libres. Ce qui ressort est la qualité des relations qu'ils vivent entre eux et avec les animateurs. Le rôle des animateurs est en effet important. Il a été relevé que ceux-ci pouvaient être « gentils » et « à l'écoute » mais également « injustes » et peu pédagogues., parfois même avec des comportements inadaptés (ton employé, exigence inconsidérée de silence, sanctions répétitives). Situations peu fréquentes heureusement, cela nous rappelle que la posture d'autorité chez certains animateurs n'est pas toujours maîtrisée et qu'une bonne gestion de groupe nécessite une formation continue des animateurs et des agents. Savoir gérer des conflits et communiquer sont en effet indispensables. Pour autant, certains animateurs et agents sont naturellement respectueux, disponibles et surtout à l'écoute des enfants, et contribuent ainsi à leur bien-être.

❖ Le développement de l'intérêt culturel des enfants

75 % des enfants et 77 % des parents pensent que les temps périscolaires permettent de satisfaire la curiosité et de découvrir de nouvelles activités. Si les parents approuvent généralement la diversité des activités, les nouvelles découvertes qu'elles permettent et la qualité des intervenants, certains enfants de leur côté reprochent un manque de renouvellement des activités. Une fois pratiquées et connues, les activités ne sont plus nouvelles !

Par ailleurs, les enfants aiment reproduire et revivre les activités découvertes au périscolaire dans leur sphère intime, comme par exemple des activités manuelles, des jeux de société, des activités de plein air...

Enfin les enfants sont aussi demandeurs d'activités extérieures au périscolaire telles que des visites culturelles (visite de musée, sortie à la médiathèque) ou des rencontres avec les enfants d'autres quartiers. Cet intérêt est selon nous important. Il illustre la façon dont les différents temps éducatifs des enfants sont aussi source d'éducation partagée.

❖ Les temps périscolaires et la notion d'activité

Par « temps périscolaires », les parents entendent surtout l'accueil périscolaire de fin de journée... oubliant parfois que l'accueil du matin et la pause méridienne sont eux aussi des temps périscolaires.

Le temps périscolaire est synonyme, pour les parents, d'activités avant tout, mais pas forcément considéré comme un temps de prise en charge qui cible les besoins des enfants : respect des rythmes, autonomie, socialisation, espace aménagé.

Pour les parents, une activité est avant tout un temps encadré par un animateur et même, idéalement, un intervenant extérieur spécialisé. Ce doit être un moment où l'on fait, où l'on agit, où l'on consomme et où l'on apprend des techniques et des connaissances.

Or, pour les acteurs des services périscolaires, la notion d'activité est plus large que cela. Elle englobe certes la réalité des attentes des parents, mais elle fait aussi référence au développement de l'autonomie dans un cadre réfléchi mis en place par les animateurs. Certains parents peuvent ainsi percevoir un temps éducatif seulement comme un temps de garderie, alors qu'il a été réfléchi en amont par les animateurs dans le cadre du projet pédagogique. L'animateur n'est pas seulement là pour encadrer des activités. Il a aussi pour mission de veiller au respect du rythme de l'enfant,

de développer son autonomie, de favoriser les interactions libres entre les enfants. Ces missions représentent l'essence même du projet pédagogique.

Selon les enseignants, les thèmes des activités qui favoriseraient le mieux la réussite éducative des enfants sont classés de la manière suivante :

- 1- Activités artistiques et culturelles
- 2- Activités sportives
- 3- Activités de bien-être et de détente
- 4- Activités liées à la citoyenneté
- 5- Initiation au numérique
- 6- Découverte ludique des langues étrangères

Ces thématiques sont bien reprises dans les volets du Pedt :

- 1- L'école du spectateur
- 2- Les arts
- 3- L'éducation citoyenne
- 4- L'éco-citoyenneté
- 5- Les animations au rythme du calendrier

Mais, la qualité de ces volets se définit aussi par un fonctionnement humain compris, partagé et respecté ainsi qu'une bonne cohérence entre les acteurs et les règles de vie des différents temps éducatifs.

❖ **Le respect des rythmes et la participation des enfants**

■ Respect des rythmes

Dans les observations faites pendant les temps périscolaires, nous avons relevé que le temps de pause méridienne n'était pas toujours organisé dans le respect des rythmes de chacun. Les enfants vivent ce temps tous ensemble dans un même espace. Cette configuration mêle ainsi les enfants ayant besoin de se défouler et ceux ayant besoin de repos ; cela peut donc générer des conflits. De même, l'aménagement des salles de restauration n'est pas favorable au calme dans certains lieux de restauration scolaire du territoire. Enfin, la gestion de la circulation des enfants entre les différents services de restauration, génère du bruit, de l'agitation, de l'incompréhension, des temps d'attente peu agréables dans des couloirs ou cours de récréation.

Ces observations sont confirmées par des remarques des enfants « Cantine trop bruyante », « Un temps calme après le repas à la cantine me ferait du bien », alors que d'autres enfants ont besoin d'évacuer le trop plein d'énergie par des activités extérieures.

Les observations que nous avons pu faire montrent que l'accueil du matin et l'accueil du soir respectent mieux le rythme de chacun : activités calmes prévues le matin avec coins autonomes, plusieurs groupes et espaces distincts entre 16h30 et 18h30. Cela pourrait être reproduit pour la pause méridienne.

Les enseignants se sont exprimés sur la fatigue des enfants et sur les horaires définis par la semaine des 4 jours. Ils estiment à 63% que les enfants sont plus reposés puisqu'ils profitent d'une pause durant la semaine. Néanmoins, selon eux le temps de présence en collectivité (lié aux besoins de garde des familles) serait la cause de fatigue des enfants ; contrairement à l'activité scolaire (contenu de l'enseignement, emploi du temps et charge de travail) qui ne serait pas source de fatigue. 37% des enseignants s'accordent à dire que les activités périscolaires peuvent être une cause de fatigue chez l'enfant.

■ Participation des enfants

Selon les enfants, les animateurs ne les concertent pas assez sur les activités mises en place. Les activités sont décidées à l'avance et un programme est formalisé par les équipes.

L'étude montre qu'il existe trop peu de démarches volontaires des équipes périscolaires pour associer les enfants au fonctionnement de l'accueil périscolaire, leur permettant ainsi de mieux le comprendre et d'être force de proposition. De bonnes pratiques existent, elles sont d'ailleurs relevées par les enfants : « boîtes à idées », « Au périscolaire, on fait un forum ». Cela gagnerait à être généralisé.

❖ La continuité entre les différents temps éducatifs et la connaissance du PEDT

« L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Son but est donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. »

Cette continuité ne peut se faire sans la collaboration et la connaissance par tous du PEDT. Si le PEDT est élaboré à l'initiative d'une collectivité locale, complémentarité et continuité éducatives ne peuvent reposer sur « ses seules épaules ». Le partenariat et la coopération entre les acteurs éducatifs sont essentiels.

Cette démarche d'évaluation a permis de questionner sur la complémentarité et la continuité éducative, notamment à travers les interactions entre trois types d'acteurs éducatifs : les parents (le temps familial et extrascolaire), les animateurs (le temps périscolaire) et les enseignants (le temps scolaire).

Nous avons relevé des interactions avant tout informelles, et finalement très peu d'outils et dispositifs sont conçus pour réfléchir et animer cette complémentarité éducative.

Des parents se sont exprimés sur la qualité des équipes pédagogiques et de leurs interrelations. 95% des parents considèrent avoir une bonne voire très bonne communication avec les équipes d'animation. Pour eux, les échanges sont fluides et agréables. Cependant, certains parents mentionnent des cas isolés d'animateur « peu accueillant et peu souriant ». Il est difficile pour certains parents de pouvoir faire le point avec les animateurs sur la journée de leur enfant. A noter que selon chaque site (école/site périscolaire) les remontées des parents peuvent être différentes.

A l'échelle municipale, le comité technique PEDT se réunit une fois par mois avec les acteurs éducatifs complémentaires et concernés par les différents volets du PédT. Le comité technique a réussi à mettre en place des projets communs sur l'ensemble du territoire. La venue d'un nouveau coordinateur a permis dès la première année (2018-2019) d'installer l'ouverture du dialogue et la transparence avec les partenaires. Certains acteurs auraient souhaité des actions plus rapides et concrètes. Cependant, la coordination du PédT sur un territoire aussi important que Thionville demande du temps et de la disponibilité. L'agent en charge du PédT gère aussi le Plan Mercredi et le Conseil Municipal des Jeunes. L'ampleur des projets est la même sur ces trois missions et complique leur réussite. Il faut du temps pour apprendre à agir ensemble et pour atteindre des objectifs ambitieux.

A l'échelle du territoire PEDT, il semble important de maintenir les réunions de comités techniques et celles du comité de pilotage. C'est une bonne façon de réunir les acteurs du territoire. Il faudra cependant se donner les moyens d'animer les comités techniques et de veiller à ce qu'ils puissent avoir les moyens humains de mettre en place concrètement des actions fédératrices.

Comme déjà évoqué précédemment, nous avons impliqué les enseignants dans cette démarche d'évaluation par l'intermédiaire d'un questionnaire. Nous avons pu recueillir leur avis sur différentes thématiques tel que les horaires, la fatigue des enfants, mais aussi le temps de rencontres avec les parents et les animateurs.

Les accueils périscolaires se font en majorité au sein de l'école (annexe de l'école) et facilitent les échanges avec le corps enseignant. 54% des enseignants connaissent le contenu du temps du soir, 46% celui du matin et 54% celui de la pause méridienne. 65% ne connaissent pas l'existence du temps « midi sans restauration » qui permet aux parents de venir récupérer leur enfant entre 12h et 12h30 pour partager le repas de midi avec lui. Les accueils du mercredi et des vacances scolaires sont moins connus pour 68% des enseignants. Un effort de communication est donc nécessaire auprès du corps enseignant. Malgré tout nous observons sur le terrain des interactions informelles très positives entre les enseignants et les équipes périscolaires.

Le PEDT est trop peu connu des acteurs concernés. Il s'est noyé dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Lors des réunions que nous avons animées en 2018, les parents en entendaient parler pour la première fois

alors qu'il est en place depuis 2015. Les autres services et directions de la ville semblent depuis peu concernés par les actions menées, même s'il n'est porté que par la direction de l'Éducation et des Affaires Scolaires. Cette démarche d'évaluation a contribué à impulser un travail de communication sur le PEDT qu'il faudra poursuivre.

❖ La gouvernance du PEDT

Comme toutes les collectivités, Thionville met en œuvre les directives d'une gouvernance nationale telles que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et surtout la mise en place des PEDT, mais l'ampleur de telles orientations est-elle toujours bien estimée ? Ces nouveaux dispositifs doivent être travaillés entre les services de l'Éducation nationale (portés avant tout sur le temps scolaire) et les services de la direction départementale de la cohésion sociale (portés sur la gestion des accueils collectifs de mineurs).

Le PEDT de la ville de Thionville a été élaboré par la Direction de l'Éducation et des Affaires Scolaire. Cette direction continue de porter le PEDT et sa construction, en menant l'animation de partenariats internes et externes (avec l'Éducation nationale, les parents, les acteurs associatifs, etc.). La réforme des rythmes scolaires a impacté directement le temps périscolaire des enfants, et le service animation périscolaire a logiquement géré sa mise en place. Or, le PEDT concerne tous les temps éducatifs des enfants, pas seulement le temps périscolaire. Il est donc nécessaire de favoriser une mission plus transversale et de mettre en lien les différentes directions concernées : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Espaces verts, etc. afin de faciliter sa mise en œuvre et son rayonnement.

b) Les recommandations

❖ Le développement du bien-être des enfants

A l'échelle du service animation périscolaire

Affirmer ou conforter le rôle formateur des responsables « enfance » ou des directrices multisites vis-à-vis des animateurs (ex : maîtrise de l'autorité et de gestion équitable des groupes d'enfants)

Affirmer ou conforter le rôle de garant des animateurs (garant du bien-être, du respect des personnes, du respect des règles, etc.)

Instaurer ou maintenir un temps pour faire travailler enfants et animateurs à la définition et la rédaction d'un règlement.

Maintenir l'activité du Conseil Municipal des Jeunes pour interpellier sur les questions du bien-être des enfants.

Maintenir et développer les activités qui permettent la prise de parole, la tolérance, l'écoute, la participation...

A l'échelle de la municipalité / associations

Former et qualifier les animateurs (BAFA).

Proposer des formations aux personnels en fonction des besoins relevés : gérer un groupe d'enfants, ses relations, ses conflits ; comprendre et maîtriser son autorité ; savoir se faire entendre sans crier ; mettre en place des règles de vie...

A l'échelle des partenaires

Croiser/partager ces données sur le bien-être des enfants avec d'autres acteurs (UNICEF, Éducation nationale, acteurs associatifs)

❖ Développement de l'intérêt culturel des enfants

A l'échelle du service animation périscolaire

Animer ou faire animer des cycles de découverte du patrimoine, de la culture, du sport...

Développer des actions culturelles et/ou scientifiques annuelles fédératrice à l'échelle de la ville.

A l'échelle de la municipalité / associations

Amener la culture vers les enfants quand il n'est pas possible d'amener les enfants vers la culture (interventions d'animateurs et d'artistes, conception et mise à disposition de malles et outils pédagogiques).

Maintien des actions favorisant le déplacement de la culture dans les quartiers (médiathèque, spectacles, manifestations...)

Proposer une formation commune aux référents périscolaires, animateurs et/ou agents culturels des musées et bibliothèques afin qu'ils construisent des cycles d'animation culturelle.

A l'échelle des partenaires

Croiser/partager les connaissances des partenaires pour investir un parcours d'éducation artistique et culturelle.

❖ Les temps périscolaires et la notion d'activité

A l'échelle du service animation périscolaire

Concevoir des documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires.

Développement des informations éducatifs sur le portail famille.

Réunir les parents, en début d'année, pour les informer du fonctionnement éducatif de l'accueil périscolaire

A l'échelle de la municipalité / associations

Adapter l'offre aux besoins des territoires.

Proposer aux référents périscolaires et aux coordinateurs une formation à la gestion de la relation avec les parents (accueil des parents, rédaction de documents à l'attention des parents, organiser et animer des réunions avec les parents)

A l'échelle des partenaires

Envisager une étude portant sur les pratiques des enfants en termes d'activités extrascolaires pour mieux connaître leurs besoins en activités périscolaires.

❖ Respect des rythmes et la participation des enfants

A l'échelle du service animation périscolaire

Lors de la pause méridienne, répartir les enfants dans différents espaces

Mise en place de moments (réunions, forums...) et d'outils (boîte à idées) permettant d'associer les enfants au fonctionnement des accueils et au choix des activités.

Favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement par les enfants.

Concevoir des documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires

Réunir les parents pour les informer du fonctionnement éducatif de l'accueil périscolaire

A l'échelle de la municipalité / associations

Proposer aux référents périscolaires et aux coordinateurs une formation à la gestion de la relation avec les parents (accueil des parents, organiser et animer des réunions avec les parents)

Proposer aux animateurs une formation à l'implication et la participation des enfants

Proposer aux animateurs une formation à la gestion du rythme des activités, du rythme des enfants, du retour au calme

A l'échelle des partenaires

Associer les parents de façon plus active au fonctionnement des accueils périscolaires pour qu'ils comprennent les principes éducatifs liés aux choix et rythmes des enfants.

❖ La continuité entre les différents temps éducatifs et la connaissance du PEDT

A l'échelle du service animation périscolaire

Poursuivre l'articulation des différents projets à portée éducative : PEDT / projet de quartier / projet de site.

Communiquer sur ces projets en direction des thionvillois de manière générale.

Officialiser des moments de rencontres entre les différents acteurs : réunions parents/animateurs, réunions enseignants/animateurs...

A l'échelle de la municipalité / associations

Revoir le choix du pilotage le plus légitime, pertinent et efficace pour faire évoluer le PEDT.

Faire du Pedt un véritable outil de démarche concertée et de travail en commun

Créer des outils de communication et d'information adaptés pour faire connaître le PEDT aux enseignants, aux animateurs, aux parents, à toutes les directions de la ville concernées.

Continuer de faire vivre le comité de pilotage et les comités techniques notamment à partir de la mise en place de projets fédérateurs, simples à concrétiser, pour inciter les acteurs à agir ensemble et pas simplement à réfléchir ensemble

A l'échelle des partenaires

Valoriser et généraliser les bonnes pratiques de coopération, parfois informelles, entre animateurs et enseignants.
Continuer d'impliquer des partenaires extérieurs dans le comité de pilotage.
Articuler le PEDT avec les projets et dispositifs des différents acteurs

❖ La gouvernance du PEDT

A l'échelle du service animation périscolaire

Revoir le choix du pilotage le plus légitime, pertinent et efficace le faire évoluer le PEDT.
Faire porter la mission d'animation du PEDT par un agent qui ne se consacrerait qu'à cela.

A l'échelle des partenaires

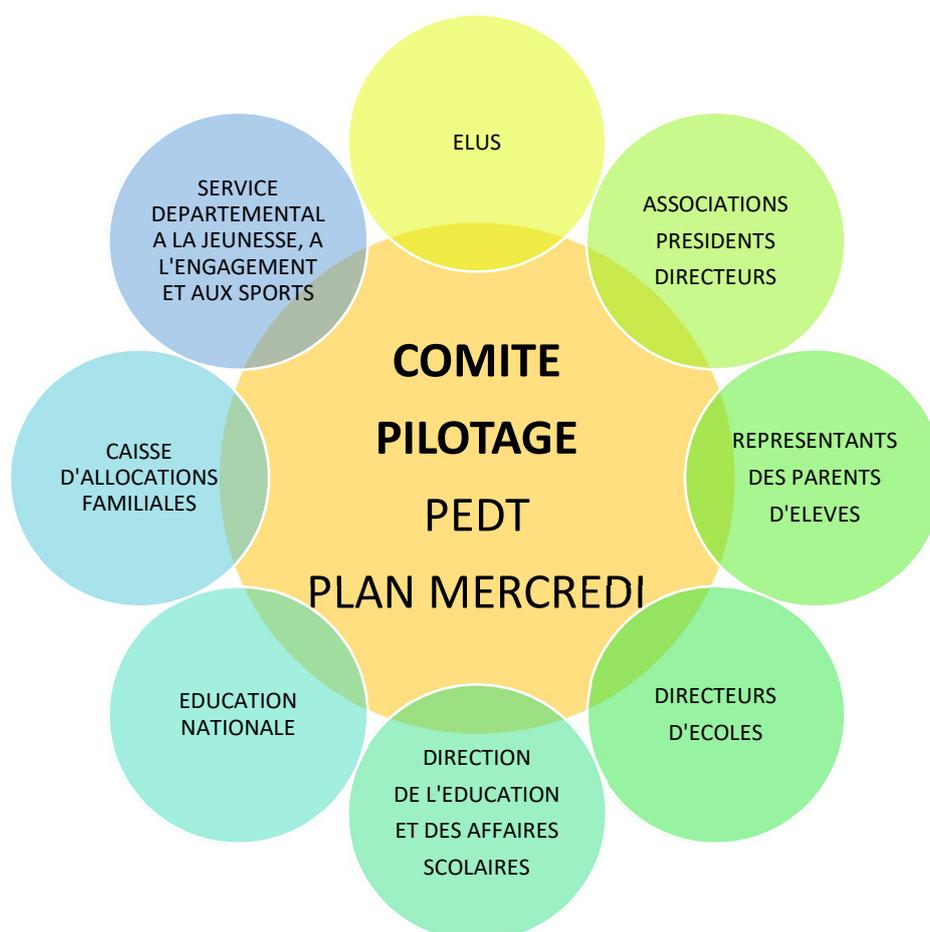
Maintenir une veille active sur le positionnement des services de l'État (EN et SDJES) pour continuer dans une logique partenariale
Communiquer les choix de gouvernance et d'animation du PEDT à tous les partenaires.

I. LE PILOTAGE ET LA CONCERTATION

a) La composition du COMITE DE PILOTAGE

Le Projet Éducatif de Territoire permet un partenariat entre la collectivité et les associations et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur le territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire.



❖ La composition du COMITE TECHNIQUE



b) Les modalités de pilotage

- Des groupes de travail ont-ils été mis en place ? Oui Non

❖ UN COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est réuni à l'initiative de l'élue en charge des Affaires Scolaires avec des représentants institutionnels, (notamment de l'éducation nationale, de la SDJES et de la CAF,) et tous les acteurs locaux (parents, enseignants, animateurs, élus, associations...). Ce comité élabore et suit la mise en œuvre du projet, dont il assure l'évaluation. (Le comité de pilotage se réunira deux fois dans l'année).

La qualité du projet pourra s'apprécier à partir des points de vigilance suivants :

- Une réflexion sur les rythmes des enfants, la complémentarité des espaces et des acteurs et les temps nécessaires aux transitions est essentielle.
- L'organisation retenue devra garantir la sécurité des enfants dans le cadre des diverses réglementations en vigueur (locaux, matériels, encadrement...).
- La diversité des activités ainsi que leur adaptation à l'âge des enfants sera recherchée. Les activités proposées dans le cadre des temps d'accueil feront apparaître leur complémentarité avec le projet d'école et avec les activités périscolaires préexistantes dans la mesure du possible.
- Les besoins particuliers des enfants les plus jeunes (petite et moyenne section de maternelle) et des enfants porteurs de handicap feront l'objet d'une réflexion spécifique.

- Les modalités de communication entre les divers acteurs (enseignants – parents - responsables du périscolaire) seront étudiées.
- L'attention portée l'exclusion et les inégalités sous toutes leurs formes.
- L'accompagnement des équipes d'animation par la formation et par l'écoute.
- La collaboration entre tous les partenaires

❖ UN COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est composé des représentants périscolaires municipaux et des représentants des centres sociaux.

La bonne conduite des projets sur le territoire implique un travail en commun régulier dans le cadre d'un *Comité Technique* regroupant l'ensemble des responsables du secteur périscolaire de chacun des centres sociaux partenaires et les accueils « multisites – Ville » sous la conduite du responsable PEDT. Les rencontres ont lieu au moins une fois par mois et plus en cas de besoins (problématique particulière, travail sur un projet commun à finaliser, évaluation annuelle...).

Depuis la mise en œuvre du PEDT, de nombreuses réunions de travail ont été réalisées afin d'améliorer l'offre d'activités et les conditions de l'accueil (d'un point de vue qualitatif et quantitatif). Ces groupes de travail ont aussi été menés dans l'objectif d'enrichir l'éventail de services aux familles, de permettre de meilleures articulations de travail en interne comme en externe, et de gagner en cohérence éducative.

II. LES MOYENS

a) Les objectifs éducatifs du PEDT

OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT

1. *Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.*
2. *Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.*
3. *Renforcer la dynamique commune sur l'ensemble du territoire.*
4. *Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil périscolaire.*

Les conditions de réussite du PEDT :

- Agir en transversalité, en cohérence et en complémentarité afin d'assurer la continuité éducative.
- Respecter les rythmes biologiques de l'enfant.
- Tenir compte de la diversité des situations familiales et sociales.
- Mobiliser les ressources du territoire.
- Repérer les besoins des équipes d'animation

b) La mise en œuvre de 7 volets

Les objectifs du Projet éducatif de territoire 2021-2024 s'articulent à travers 7 volets :

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

« L'école du spectateur » donne l'accès à tous les enfants thionvillois au Théâtre.

La programmation est particulièrement remarquable par son originalité et sa diversité, sa capacité à surprendre et à émouvoir. Ce volet est d'une grande richesse et propose des spectacles aux formes multiples : marionnettes, contes, théâtre, théâtre d'objets, théâtre d'ombres, illusion, chanson, danse, nouveau cirque... et c'est sur cette richesse et cette diversité que se base ce volet N°1 de notre PEdT.

LES ARTS

Venant en complément et parfois en soutien du volet N°1, nous entendons développer des actions dans le domaine des arts. Ces ateliers aboutiront à des expositions, des représentations et des projections (expositions, fresques, court métrage, concours ...)

L'ÉDUCATION CITOYENNE

Il est un domaine, très large, qui peut créer du lien social et accentuer davantage encore le "vivre-ensemble" demain, c'est le sens de la citoyenneté.

L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes discriminations. Le socle commun de connaissances et de compétences intègre cette mission fondamentale ; il s'agit de préparer les élèves à vivre en société à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie.

Tous les adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs missions doivent avoir à cœur de faire partager ces valeurs. L'accueil périscolaire, dans le cadre des activités et des projets qu'il développe, permettra d'être un vecteur de ces valeurs, en complément du travail réalisé dans les écoles.

De manière transversale, une initiation aux langues du voisin (allemand, luxembourgeois) sera également visée. Il permettra de découvrir ces pays à travers leurs coutumes, leurs cultures, leurs langues et leurs modes de vie.

L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Adopter un comportement citoyen, c'est aller au-delà de ses droits et devoirs civiques : c'est être responsable et autonome, individuellement et collectivement. Le citoyen contribue à donner un sens à la société dans laquelle il vit. L'éco-citoyenneté fait référence à l'écologie : la citoyenneté s'exerce aussi vis-à-vis de l'environnement et de la nature. Ses devoirs sont indispensables, car ils sont le garant du maintien des ressources vitales de la Terre. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature... Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.

Les écoles maternelles et élémentaires de la ville travaillent sur de nombreux projets en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement. Le PEDT se doit d'être en cohérence avec les projets d'école, c'est pourquoi nous nous proposons de poursuivre, pendant le temps périscolaire, le travail entrepris à l'école.

Bien entendu, les animations qui seront développées durant ce temps périscolaire bénéficieront d'une approche différente, plus ludique. Des moyens seront dégagés permettant de faire intervenir des professionnels sur ces thèmes.

L'ANIMATIONS AU RYTHME DU CALENDRIER

Le calendrier est un support du quotidien pour les familles, pour l'école, pour le périscolaire... Il est commun parce qu'on y trouve les fêtes ou les manifestations qui reviennent chaque année à la même date. Également, particulier, parce que tous les événements calendaires n'ont pas la même portée pour tous les enfants. Le calendrier est aussi le reflet de notre histoire et de notre société, une expression de notre identité.

Nous nous proposons dans ce volet N°4 du PEdT d'exploiter les multiples informations et manifestations qu'on y trouve et faire de cet outil, un vecteur d'animation et un outil éducatif.

L'APPROCHE DU NUMERIQUE

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) n'est pas réservée qu'à l'école et aux lieux dédiés à la médiation numérique, puisque des périscolaires et centres de loisirs peuvent s'emparer également de l'EMI. Cependant, la formation des animateurs socio-culturels est inévitable pour développer cette thématique.

L'objectif principal de ce volet est de donner aux enfants les mêmes chances d'accès et de compréhension de cet outil. Les écoles équipées permettent de familiariser les enfants avec les outils numériques et des contenus pédagogiques. Or, les équipes d'animations peuvent utiliser l'outil informatique dans la construction de projets.

LES ACTIVITES DE PLEIN AIR

Les jeux d'animation en plein air sont incontournables pour les centres de vacances ou de loisirs, ainsi que pour tous les animateurs. Certains jeux se jouent en individuels alors que d'autres se jouent en équipes.

Ils sont des grands classiques de l'animation et nous favoriserons l'association des enfants au développement de ce volet.

Il permettra un :

- Développement physique et moteur
- Développement cognitif
- Développement langagier
- Développement social et affectif

Ce volet doit permettre aux sites périscolaires de développer des grands jeux/rencontres ludiques en favorisant l'intégration de tous les enfants. Il sera un volet moteur pour inciter les structures à se rencontrer.

De plus, l'éveil aux langues et cultures du monde est un véritable levier pour mieux vivre et apprendre ensemble à tout âge.

Il s'agira d'une démarche qui permet de développer chez les enfants des compétences sociolinguistiques (d'ouverture aux autres, de curiosité, de découverte du monde, d'éveil à la citoyenneté) De manière transversale, une initiation aux langues du voisin (allemand, luxembourgeois) sera également visée dans les accueils périscolaires du territoire.

Enfin, pour permettre la réussite des projets mis en œuvre, nous devons nous appuyer sur la diversité et la richesse du tissu associatif local. Ils sont déjà mis à contribution dans certains aspects des autres volets de notre projet.

Les Centres Socioculturels, qui sont partenaires et acteurs de ce PEDT, développent une multitude d'actions, de projets et d'animations au sein de leur propre structure, sous formes d'ateliers, de clubs, de festivals, de temps forts.... Ils travaillent en s'appuyant sur les compétences d'intervenants spécialisés dans des domaines variés : multimédia, activités physiques, vidéo, BD, astronomie, théâtre, peinture, nature... Valoriser et mutualiser ces compétences et ces ressources humaines constituent non pas un volet mais une manière de soutenir les projets du PEDT.

c) **Le Conseil Municipale des Jeunes, un atout pour le Pedt.**

Un élément de démocratie participative et d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, le *Conseil Municipal des Jeunes* apporte aux jeunes citoyens une connaissance de la vie locale et des institutions.

Les enfants participent tout au long de l'année, aux commémorations officielles et sont invités à se joindre à d'autres manifestations organisées par la Ville.

Ils sont avant tout les acteurs de leurs projets et prennent part à la vie de la commune en faisant entendre leur voix !

■ **QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ?**

Le CMJ apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions. Les propositions, jugées d'intérêt général, peuvent être étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.

A Thionville, il réunit des enfants âgés de 9 et 10 ans. Il est composé de 62 jeunes conseillers élus par leurs camarades de classes de cycle 3. Les élections ont lieu tous les ans dans les écoles élémentaires.

■ **Pourquoi un CMJ ?**

Le Conseil Municipal des Jeunes répond à une volonté de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Dans cette optique, le CMJ a pour vocation de familiariser les enfants avec les processus démocratiques : vote, débat, élections et de leur apprendre à gérer des projets de façon autonome.

■ **Quel est le rôle du CMJ ?**

Le Conseil Municipal des Jeunes remplit un double rôle :

- ⇒ Être à l'écoute des idées et propositions des jeunes Thionvillois et les représenter
- ⇒ Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles, que des quartiers, que de la Ville.

■ **Comment fonctionne le CMJ ?**

Suite à l'élection, un séminaire d'une journée est organisé afin que tous les élus se rencontrent pour discuter des nouveaux projets à proposer lors de la séance plénière du mois de janvier, au conseil municipal des adultes.

Lors de ce séminaire le Maire Junior est élu pour un an. Le mandat des jeunes conseillers est de 2 ans pour les CM1 et d'un an pour le CM2. Les réunions se font dans les locaux périscolaires de l'école « La Garenne », le premier mercredi de chaque mois.

■ **NOUS AVONS 2 TYPES DE RÉUNIONS**

- ⇒ **Les réunions plénières** : Elles ont lieu 2 fois /an.

En janvier, les conseillers municipaux juniors votent les nouveaux projets devant M. le Maire et le Conseil Municipal. En juin, c'est l'heure du bilan annuel, les enfants rendent compte de l'avancement de leurs projets, de leurs souhaits, de leurs participations à diverses actions au cours de ces 6 premiers mois.

- ⇒ **Les réunions de travail** : Les enfants se réunissent 1 fois par mois de 14h à 16h afin de travailler sur les projets validés.

d) Le mode d'évaluation

Durée du PEDT : 3 ans

Périodicité de l'évaluation : l'évaluation est un processus qui nécessite un travail en continu sur l'année scolaire. Un document annuel est réalisé pour permettre au comité de pilotage d'obtenir un ensemble d'éléments permettant d'ajuster les orientations et apporter une réflexion aux problématiques.

Indicateurs répondant aux objectifs visés		
Objectifs	Objectif opérationnels	Exemples d'indicateurs
Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.	<p>Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous au travers des 5 volets.</p> <p>Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant</p> <p>Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants</p>	<p>Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée, satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants, obtenue au sein des différentes activités au travers des questionnaires de satisfactions.</p> <p>Suivi de la fréquentation des activités périscolaires par tranche d'âge et en fonction des tranches de quotients familiaux, taux de participation des enfants en fonction des tranches d'âges et de quotients familiaux.</p> <p>Ressenti des enfants suite aux activités réalisées, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées dans les comportements des enfants, résultats du suivi du parcours d'un groupe d'enfants, implication des enfants dans la conception des activités.</p>
Créer une dynamique commune sur l'ensemble du Territoire	<p>Favoriser une dynamique avec les partenaires du projet éducatif de territoire.</p> <p>Poursuivre la communication avec la communauté éducative.</p> <p>Poursuivre la formation des équipes pédagogiques</p>	<p>Production des comptes rendus de réunions en développant les actions qui en découlent actions qui en découlent.</p> <p>Résultats des états des liens avec les projets d'école.</p> <p>Nombre et nature des documents de communication créés.</p> <p>Réalisation du calendrier des réunions de concertation et de travail.</p> <p>Nombre de participation des directeurs multisites aux différents conseils d'école</p> <p>Satisfaction de la communication avec les parents.</p>
Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux	<p>Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable</p> <p>Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations</p>	<p>Nombres d'enfants participant aux actions sur les thématiques du « éco-citoyen » et « éducation citoyenne » taux de participation des enfants à ces actions. Nombre d'actions directement initiés à l'initiative des enfants, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions du comportement des enfants.</p> <p>Ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives.</p> <p>Ressenti des partenaires suite à leurs interventions.</p>
Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil périscolaire.	Développer l'esprit critique et d'analyse des enfants pour favoriser leur force de propositions.	<p>Accorder un temps d'échange avec les enfants après les activités pour avoir leur ressenti. Prendre en compte leurs propositions à l'issue de ces moments d'échanges. Ces temps de parole seront une analyse de satisfaction à part entière dans les différents bilans du PEDT.</p>

	Accueil de loisirs périscolaire, dès lors qu'il y a école dans la journée.		Garderie périscolaire
	Accueil de loisirs classique	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT	Dans le cadre d'un PEDT
Cadre réglementaire	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT	Les engagements concernant la sécurité des mineurs sont définis dans le PEDT.
Taux d'encadrement	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Durée d'ouverture	2 heures minimum d'accueil par journée de fonctionnement	1 heure minimum d'accueil par journée de fonctionnement	Pas de durée minimale
Intervenant extérieur	Non comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé avec les encadrants

Souhaitez-vous déclarer l'accueil périscolaire ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Accueil de loisirs classique <input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Midi <input type="checkbox"/> NAP <input type="checkbox"/> Après-midi
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT <input checked="" type="checkbox"/> Matin <input checked="" type="checkbox"/> Midi <input type="checkbox"/> NAP <input checked="" type="checkbox"/> Après-midi
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Garderie périscolaire

En dehors des heures d'enseignement, la collectivité peut organiser des accueils des élèves dans le cadre d'activités périscolaires définies à l'article L.551-1 du code de l'éducation. L'accueil de dans ces activités s'effectue durant les heures qui précèdent ou suivent la classe. Il s'agit de la période d'accueil du matin, de la pause méridienne et de la période du soir juste après la classe. La collectivité assume la charge financière et la responsabilité des activités périscolaires organisées. Lorsqu'un enfant quitte l'école à la fin des enseignements, la collectivité n'est pas responsable que s'il a été inscrit par ses parents aux activités périscolaire Elle peut décider de mettre en place les activités périscolaires en se conformant à des règles spécifiques en matière de qualification des intervenants et de taux d'encadrement.

La collectivité et les associations organisant des accueils collectifs de mineurs sur le territoire de Thionville respectent les démarches administratives. Les accueils sont déclarés auprès de la S.D.J.E.S. sur la plateforme de téléprocédure « TAM ».

Le territoire Thionvillois étant vaste, la municipalité a fait le choix d'une organisation en multisites (des Directrices Multi Site (DMS), des référents de sites et des équipes pédagogiques). Les centres sociaux ne fonctionnent pas tous en multisite (2 sur 5).

■ **Ce qui doit être déclaré à la DDCS**

L'organisation d'un accueil de loisirs dans le périmètre de l'article R .227-1 du CASF

Un accueil de loisirs périscolaire est un accueil collectif de mineurs (ACM) organisé sur le temps périscolaire doit répondre à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Être organisé en dehors du domicile parental ;
- Accueillir de manière régulière au moins 7 mineurs ;
- Offrir une diversité d'activités organisées ;
- Avoir un caractère éducatif ;
- Se dérouler sur 14 jours au moins consécutifs ou non au cours d'une même année ;
- S'étendre sur une durée minimale de 2 heures sur une journée ;
- Sur un temps contigu au temps scolaire.
- Exigences sur les taux d'encadrement et les qualifications des encadrants.

■ **L'organisation d'un accueil de loisirs dans le cadre d'un PEDT. (Sources SDJES)**

Pour faciliter la mise en place des nouveaux rythmes, une expérimentation d'une durée de trois ans est mise en place (Décret n°2013-707 du 2 août 2013), permettant de réduire les taux d'encadrement applicables aux accueils de loisirs périscolaires par rapport aux taux prévus par le code de l'action sociale et des familles (Article R.227-16 du CASF) lorsque ces accueils s'inscrivent dans un projet éducatif territorial.

La durée journalière minimale de fonctionnement à partir de laquelle un accueil de loisirs est soumis à l'obligation réglementaire de déclaration est de 2 heures. Celle-ci est ramenée à 1 heure lorsque l'accueil est organisé sur le temps périscolaire dans le cadre d'un PEDT, permettant ainsi à cet accueil de bénéficier des aménagements réglementaires prévus par le décret n°2013-707 du 2 août 2013.

Les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial peuvent être réduits : 1 animateur pour au plus 14 mineurs âgés de moins de six ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour au plus 18 mineurs âgés de six ans ou plus (au lieu de 1 pour 14).

De mêmes les personnes qui participent ponctuellement à l'encadrement des activités périscolaires sont prises en compte, pendant le temps où elles sont présentes, dans le calcul de ces taux d'encadrement (ce qui n'est pas le cas pour accueils périscolaires qui ne sont pas organisés dans le cadre d'un PEDT).

Dans ce cadre, le calcul des taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire s'effectue en comptant dans l'équipe d'animation la totalité des animateurs présents (animateurs permanents et intervenants ponctuels).

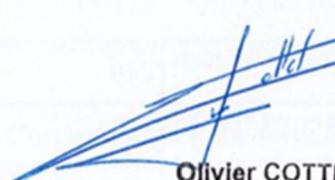
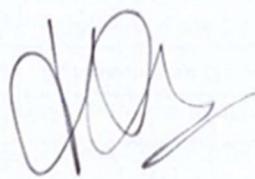
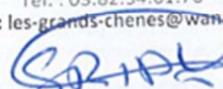
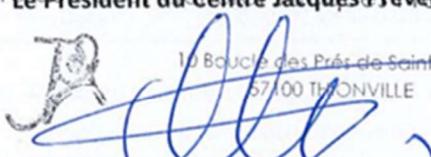
Enfin, par dérogation à l'arrêté du 13 février 2007 et à titre transitoire, en cas de difficultés manifestes de recrutement, le préfet peut permettre aux personnes titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD) d'exercer pour 12 mois maximum des fonctions de direction des accueils de loisirs organisés, pour l'encadrement des enfants scolarisés pendant les heures qui précèdent et suivent la classe, pour une durée de plus de quatre-vingts jours et pour un effectif supérieur à quatre-vingts mineurs. (Arrêté du 12 décembre 2013).

Exigences sur les taux d'encadrement et les qualifications des encadrants.

❖ RECAPITULATIF

1. L'encadrement	
-Vous vous rapprochez d'un taux d'encadrement d'au minimum 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.	OUI
-Vous demandez l'extrait de casier judiciaire n°3 pour toute personne intervenant auprès de mineurs dans le cadre des activités, se déroulant sur un mode de garderie	OUI
-Vous définissez et mettez en place un plan de formation afin que l'équipe d'animation soit qualifiée en matière d'encadrement de mineurs.	OUI
2. Activités sportives	
-Vous mettez en place les activités physiques et sportives dans le respect de la réglementation définie par le code du sport	OUI
3. Coordination	
-Vous désignez un référent par site pour coordonner les activités et intervenants du projet d'accueil.	OUI
-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants au cours des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans le respect de l'organisation horaire retenue.	OUI
-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants entre le temps périscolaire et le temps familial.	OUI
4. Communication du projet aux familles	
-Vous informez les familles sur les conditions de mise en œuvre des intentions éducatives conduites sur le temps périscolaire.	OUI
-Vous définissez dans un document nommé « <u>projet d'accueil</u> », en collaboration avec le référent du site, les conditions de réalisation du projet éducatif territorial.	OUI
5. Locaux	
-Vous accueillez les enfants dans des bâtiments respectant les normes sécurité incendie	OUI
6. Suivi sanitaire	
-Vous administrez des médicaments sans copie de l'ordonnance	NON
-Vous tenez les médicaments en sachet individuel nominatif et hors-portée des enfants (dans le cas de traitements).	NON
-Vous désignez au moins un référent sanitaire par site.	OUI
-Vous avez prévu un lieu de couchage pour enfant malade (en fonction des possibilités).	OUI en fonction des besoins.
7. Fiches sanitaires de liaison	
- Vous mettez en place une fiche sanitaire de liaison <i>pour</i> chaque enfant participant aux activités périscolaires.	OUI
8. Assurances	
-Vous souscrivez une assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.	OUI
9. Trousse de secours et moyen d'alerte	
-Vous formez les intervenants au protocole d'alerte et de sécurité adapté à chaque site.	OUI
-Vous disposez d'une trousse de secours par site.	OUI
-En cas de déplacement, vous disposez d'une trousse de secours et vous adaptez le protocole de sécurité.	OUI

LES SIGNATAIRES DU PEDT

<p style="text-align: center;">Le Maire</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p style="text-align: center;">Le Préfet de Moselle :</p> <p style="text-align: center; color: red;">Pour le Préfet Le Secrétaire Général</p> <div style="text-align: center;">  <p style="color: red; font-weight: bold;">Olivier DELCAYROU</p> </div>
<p style="text-align: center;">Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale :</p> <div style="text-align: center;">   <p style="font-weight: bold;">Olivier COTTET</p> </div>	<p style="text-align: center;">Le Directeur de la CAF de Moselle :</p> <div style="text-align: center;">  <p style="font-weight: bold;">Laurent PONTÉ</p> </div>
<p style="text-align: center;">Le Président du Centre Saint Michel</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p style="text-align: center;">Le Président de l'Association les Grands Chênes</p> <p style="text-align: center;">Association les Grands Chênes 1, Rue Saint-Martin 57100 VEYMERANGE Tél. : 03.82.34.61.76 E-mail : les-grands-chenes@wanadoo.fr</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p style="text-align: center;">Le Président du Centre Le Lierre</p> <p style="text-align: center;">Centre " LE LIERRE " Place Roland - 57100 THIONVILLE Tél. 03 82 54 39 97 Fax 03 82 53 80 77</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p style="text-align: center;">Le Président du CCAS (Maison des Quartiers de la Côte des Roses)</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p style="text-align: center;">Le Président du Centre Jacques Prévert</p> <div style="text-align: center;">  <p style="font-size: small;">10 Boucle des Prés de Saint Pierre 57100 THIONVILLE</p> <p>Tél : 03.82.34.08.07 Fax : 03.82.34.28.85 Email : info@maisonprevert.com</p> </div>	

LES ANNEXES

Annexe 1 : Organisation du Temps Scolaire

Annexe 2 : Les différents opérateurs de l'accueil périscolaire

Annexe 3 : Les différents opérateurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire à Thionville

Annexe 4 : Mode de calcul du quotient familial et tarification

ANNEXE 1

Organisation du Temps Scolaire

Ecoles	Horaires Matin		Horaires Après-midi	
Primaire V. Hugo Elémentaire	08:30	12:00	14:00	16:30
Primaire V. Hugo Maternelle	08:25	11:25	13:55	16:25
Primaire Petite Saison Elémentaire + Maternelle	08:30	12:00	14:00	16:30
Primaire Petite Saison La Garenne	08:20	11:50	13:50	16:20
Maternelle Petite Lor	08:20	11:50	13:50	16:20
Elémentaire Guenrange Bât A	08:30	12:00	14:00	16:30
Elémentaire Guenrange Bât B	08:20	11:50	13:50	16:20
Primaire Basses Terres	08:30	12:00	14:00	16:30
Primaire Beaugard				
Elémentaire Côte des Roses				
Maternelle Côte des Roses				
Elém. Spéc. Les Coquelicots				
Maternelle Les Coquelicots				
Primaire J. Prévert				
Primaire Poincaré				
Primaire Saint Pierre				
Primaire Les Semailles				
Primaire Les Vergers du Berel				
Primaire G. Clément				
Maternelle J.J. Rousseau				
Elémentaire Desnos				
Maternelle Desnos				
Primaire Les 3 Villages				

ANNEXE 2

RYTHMES SCOLAIRES - Rentrée de septembre 2018

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI



MERCREDI

Prise en charge par les centres sociaux : la famille a le choix du centre

7h30 ACCUEIL MODULABLE 18h30



Pour les modalités pratiques et tarifaires :

CENTRE LE LIERRE
2, Place Roland
tél. 03 82 54 39 97

CENTRE SAINT-MICHEL
Boucle de la Ferme
tél. 03 82 34 29 13

CENTRE LES GRANDS CHÊNES
1, rue Saint-Martin
tél. 03 82 34 61 76

CENTRE JACQUES-PRÉVERT
10, Boucle des Prés de
Saint-Pierre
tél. 03 82 34 08 09

MAISON DES QUARTIERS
15, rue Saint-Hubert
tél. 03 82 54 83 20



ANNEXE 3

Les différents opérateurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire à Thionville

	Enfants accueillis	Accueil du matin	Restauration	Accueil périscolaire du soir	
Poincaré	Maternelle	École maternelle Poincaré	Maternelle Poincaré	École maternelle Poincaré	
	Élémentaire	École élémentaire Poincaré	Espace Saint-Nicolas	École élémentaire Poincaré	
Victor Hugo	Maternelle	École maternelle Victor Hugo Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »	
	Élémentaire				
Saint-Pierre	Maternelle	École maternelle Saint-Pierre École élémentaire Salle polyvalente	Restaurant Saint-Pierre	École élémentaire salle polyvalente	
	Élémentaire			Restaurant Saint-Pierre	
Jacques Prévert	Maternelle Élémentaire	École maternelle Jacques Prévert	Restaurant Les Coquelicots	Accueil organisé par la ville	
Beauregard	Maternelle	École maternelle Beauregard	Restaurant Maison de quartier Dupont des Loges	École maternelle Beauregard	École maternelle Beauregard
	Élémentaire			École élémentaire Beauregard	
Jean-Jacques Rousseau	Maternelle	École maternelle Jean-Jacques Rousseau	Restaurant du Val Marie	École maternelle Jean-Jacques Rousseau	
Guentrange	Élémentaire	École élémentaire de Guentrange	Restaurant du Val Marie	École élémentaire de Guentrange	
Les Basses Terres	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Basses Terres	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »	
La Côte des Roses	Maternelle Élémentaire	École maternelle La Côte des Roses	Restaurant de la Côte des Roses	Maison des Quartiers de la Côte des Roses	
La Garenne	Maternelle	École maternelle La Garenne	Restaurant La Garenne	Restaurant La Garenne	
La Petite Saison	Maternelle	École maternelle La Petite Saison	Restaurant La Garenne	École maternelle La Petite Saison	Restaurant La Garenne
	Élémentaire	École élémentaire La Petite Saison		Restaurant La Garenne	
Les Coquelicots	Maternelle	École maternelle Les Coquelicots	Restaurant Les Coquelicots	École maternelle Les Coquelicots	École élémentaire Les Coquelicots
	Élémentaire			Restaurant Les Coquelicots	
La Petite Lor	Maternelle	École maternelle La Petite Lor	Association « Le Lierre »	Association « Le Lierre »	
Les vergers du Berel	Maternelle	Restaurant Les Vergers du Berel	Restaurant Les Vergers du Berel	École maternelle Les Vergers du Berel	Restaurant Les Vergers du Berel
	Élémentaire			Restaurant Les Vergers du Berel	
Gérard Clément	Maternelle Élémentaire	Restaurant Gérard Clément	Restaurant Gérard Clément	Restaurant Gérard Clément	
Robert Desnos	Maternelle Élémentaire	École maternelle Robert Desnos	Association « Les Grands Chênes »	Association « Les Grands Chênes »	
Les Semailles	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Semailles	Association « Les Grands Chênes »	Association « Les Grands Chênes »	
Les Trois Villages	Maternelle Élémentaire	École maternelle Les Trois Villages	Association du Centre Saint-Michel	Association du Centre Saint-Michel	

ANNEXE 4

Mode de calcul du Quotient familial et tarif 2021-2022

❖ QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Le quotient familial s'obtient à partir du total des ressources imposables figurant sur la déclaration pour l'année 2020. Ces ressources sont diminuées des abattements légaux fixés par l'Administration Fiscale (10% pour les salariés). Ces ressources ramenées à un montant mensuel sont divisées par le nombre de parts correspondant à la composition du foyer :

- Ménage avec 1 enfant à charge : 2,75 parts
- Ménage avec 2 enfants à charge : 3,20 parts
- Ménage avec 3 enfants à charge : 4,00 parts

Puis 0,5 part en plus par enfant supplémentaire. L'enfant mineur à charge percevant l'allocation pour handicapé bénéficie d'une demi-part supplémentaire. Les modalités de calcul du quotient familial des personnes travaillant à l'étranger sont disponibles auprès de la Direction de l'Education et des Affaires Scolaires **aux numéros suivants** :

03 82 82 XXXX	03 82 82 XXXX	03 82 82 XXXX
Elémentaire de Guentrange	Groupe scolaire Poincaré	Groupe scolaire Saint-Pierre
Maternelle Jean Jacques Rousseau	Groupe scolaire Les Vergers du Bérel	Groupe scolaire de Beauregard
Maternelle et élémentaire Côte des Roses	Groupe scolaire Jacques Prévert	Maternelle La Garenne/Petite Saison
Groupe scolaire Gérard Clément	Maternelle et élémentaire Les Coquelicots (La Milliaire)	Elémentaire La Petite Saison

Toute modification périscolaire doit être signalée à ces numéros ou par courrier ou par courriel : edu@mairie-thionville.fr au plus tard le jour même avant 9h00 pour la restauration, l'accueil midi sans restauration et l'accueil du soir. Le portail famille vous permet avec vos codes d'accès de procéder facilement à ces modifications. (voir tutoriel en annexe)

❖ TARIFS

Le Conseil municipal délibère tous les ans sur les tarifs.

<i>Conditions</i>	Prise en charge matin		Restauration		Prise en charge midi		Accueil du soir		Prise en charge soir	
	7h30 / 8h30		12h00 / 14h00		12h / 12h30 et / ou 13h30 / 14h		temps d'accueil 16h30 / 18h30		18h30 / 19h	
	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois
$QF \leq 400$ €	0,26 €	1,50 €	3,80 €	7,00 €	0,26 €	1,50 €	2,00 €	6,00 €	0,26 €	1,50 €
$400 € < QF \leq 600$ €	0,52 €	1,75 €	4,83 €	7,50 €	0,52 €	1,75 €	3,00 €	7,00 €	0,52 €	1,75 €

600 € < QF ≤ 1000 €	0,78 €	2,00 €	6,00 €	8,00 €	0,78 €	2,00 €	5,00 €	8,00 €	0,78 €	2,00 €
1000 € < QF ≤ 1500 €	1,04 €	2,25 €	7,09 €	9,00 €	1,04 €	2,25 €	6,00 €	9,00 €	1,04 €	2,25 €
QF > 1500 €	1,30 €	2,70 €	7,65 €	9,50 €	1,30 €	2,70 €	7,00 €	10,00 €	1,30 €	2,70 €

Une pénalité de 8€ sera facturée en cas de retard dans la prise en charge des enfants par leur famille après 12h30 ou après 19h.

Pour les enfants non-thionvillois, les inscriptions se font en fonction des places disponibles.

❖ TARIFS POUR ENFANTS ALLERGIQUES

Une tarification spécifique est prévue pour les enfants présentant des allergies nécessitant la fourniture d'un panier-repas ou panier-goûter. L'application de ces tarifs est conditionnée par la production de documents officiels (PAI), permettant de constater l'impérieuse nécessité pour les familles concernées de fournir des repas et des goûters spéciaux pour leur enfant.

Conditions	Prise en charge matin		Restauration		Prise en charge midi		Accueil du soir		Prise en charge soir	
	7h30 / 8h30		12h00 / 14h00		12h / 12h30 et / ou 13h30 / 14h		temps d'accueil 16h30 / 18h30		18h30 / 19h	
	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois	Enfant thionvillois	Enfant non thionvillois
QF ≤ 400 €	0,26 €	1,50 €	1,53 €	5,27 €	0,26 €	1,50 €	1,75 €	5,79 €	0,26 €	1,50 €
400 € < QF ≤ 600 €	0,52 €	1,75 €	2,56 €	5,67 €	0,52 €	1,75 €	2,75 €	6,79 €	0,52 €	1,75 €
600 € < QF ≤ 1000 €	0,78 €	2,00 €	3,72 €	6,06 €	0,78 €	2,00 €	4,75 €	7,80 €	0,78 €	2,00 €
1000 € < QF ≤ 1500 €	1,04 €	2,25 €	4,81 €	6,83 €	1,04 €	2,25 €	5,75 €	8,72 €	1,04 €	2,25 €
QF > 1500 €	1,30 €	2,70 €	5,38 €	7,17 €	1,30 €	2,70 €	6,75 €	9,75 €	1,30 €	2,70 €

Une pénalité de 8€ sera facturée en cas de retard dans la prise en charge des enfants par leur famille après 12h30 ou après 19h.

